

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2023	8 BIS

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 Mars 2023

Nombre de membres Le 4 Mars 2023 à 9 H 30
En exercice : 23 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
Présents : 13 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
Votants : 19 séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

22 Février 2023

Date d'affichage :

22 Février 2023

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, GAILLET Gérard, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUDEC, ALEXANDRE Valérie, LHOMME Louisette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny

ABSENTS EXCUSES :

Madame THIMOTHE Ketty qui a donné pouvoir à Madame LHOMME Louisette
Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Monsieur ADOUENI Léon
Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur GAILLET Gérard
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

ABSENT :

Madame ZITO Josette
Monsieur CAVROS Henri
Madame HAMARD Angèle
Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Madame BOUHOURS LOUDEC Klervi

Date de convocation : 22 Février 2023

Date d'affichage : 22 Février 2023

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 -BUDGET COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT

Vu le Code des Collectivités Territoriales (CGCT), dans son article L.2312-1, faisant obligation aux collectivités de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif, un débat d'orientation budgétaire

(DOB).

Considérant que l'objectif est de permettre aux membres du Conseil Municipal de connaître les orientations budgétaires pour l'année de l'exercice.

Considérant qu'il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L.2312-1 et L.332-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

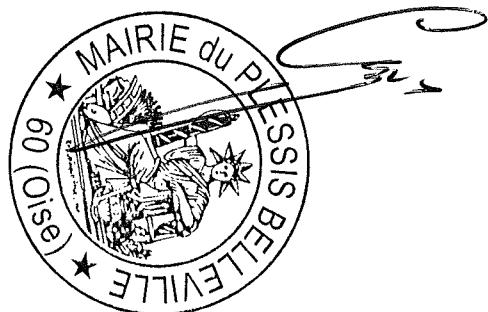
Après un large débat, les membres du Conseil Municipal DONNENT ACTE des orientations Budgétaires proposées pour le Budget Assainissement 2023.

Rapport d'orientation Budgétaire joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, le 4 Mars 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Dominique SMAGUINE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT

Estimation pour les montants 2022 car compte en cours de validation par le percepteur

Fonctionnement	2022	RAR
Dépenses	54.812	
Recettes	343475	

Investissement	2022	2022
Dépenses	410702	42.732
Recettes	396.263	

Résultats estimés après affectation du résultat de 30000 €, et restes à réaliser 2020 déduits de +66.475,95 € se décomposant comme suit :

- Excédent de fonctionnement : + 288.663 €
- Déficit d'investissement : -14.439 €
- RAR : -42.732 €

Soit un résultat net de : 231.492 €

L'affectation du résultat sera donc de 60000 €

Nous faisant un excédent à reprendre au BP 2023 de : 288663-60000 = +228.663 €

Et un déficit de 14.439 €

A noter que 2022 a permis le remboursement de 352.000 € de subvention au budget communal.

A noter que nous avons émis 150.000 € de recettes de taxes d'assainissement liées à des raccordements dont des programmes.

